



2020-01-08

**Province de Québec**  
**Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de janvier tenue ce **mercredi 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 décembre 2019 et de la séance ajournée tenue le 10 décembre 2019 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de décembre 2019 (décision)
    - 5.1.3 Renouvellement de diverses adhésions pour l'année 2020 – Autorisation budgétaire (décision)
    - 5.1.4 Renouvellement du contrat d'assurance des municipalités – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Autorisation (décision)
    - 5.1.5 Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPN) – Demande de location d'un local au sein de l'édifice Henri-Bourassa – Autorisation (décision)
    - 5.1.6 Appel d'offres AP-2019-11-005 – Octroi du contrat lié à l'achat d'équipement informatique et logiciels – Recommandation du comité de sélection (recommandation)
    - 5.1.7 Règlement de tarification du Service d'ingénierie de la MRC de Papineau (discussion)
    - 5.1.8 Renouvellement de la couverture de service Sonicwall – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

5.1.9 Adhésion à l'entente intermunicipale liée au réseau de téléphonie IP – Municipalité de Mulgrave-et-Derry (recommandation)

**5.2 Ressources humaines**

5.2.1 Contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale (recommandation)

5.2.2 Fin de la période de probation de l'ingénieure civile – Autorisation (décision)

5.2.3 Fin de la période de probation de la coordonnatrice en environnement – Autorisation (décision)

5.2.4 Fin de la période de probation de l'agente à la comptabilité – Autorisation (décision)

5.2.5 Lancement d'un appel de candidatures pour le poste de technicien en génie civil – Autorisation (décision)

5.2.6 Poste de coordonnatrice administrative – Recommandation du comité de sélection (décision)

5.2.7 Structure administrative de la MRC – Proposition d'ajustements (recommandation)

5.2.8 Lancement d'un appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en prévention incendie – Autorisation (décision)

**5.3 Ressources matérielles**

5.3.1 Achat d'une nouvelle batterie pour la Municipalité de Montpellier – Autorisation (décision)

**5.4 Évaluation foncière**

**6. Gestion stratégique**

**6.1 Organisation de la MRC**

6.1.1 Orientations sur les commissions de la MRC (discussion)

6.1.2 Dossiers prioritaires de l'année 2020 – État de situation (discussion)

**6.2 Développement du milieu**

**6.3 Développement économique**

6.3.1 Rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) – Entente de partenariat avec Emploi-Québec (décision)

6.3.2 Réseau de fibre optique de la MRC de Papineau – Octroi d'un mandat – Demande de subvention pour le déploiement de la phase II (décision)

6.3.3 Réseau de fibre optique de la MRC de Papineau – Déploiement de la phase I - Octroi d'un mandat de surveillance et d'accompagnement (recommandation)

6.3.4 Création de contenu Youtube et Instagram – Demandes auprès de soumissionnaires – Autorisation (décision)

6.3.5 Organisation du forum touristique 2020 – Autorisation budgétaire (décision)

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

6.4.1 Location d'une portion d'une terre publique intramunicipale (TPI) de la MRC de Papineau à madame Chantal Mageau à des fins complémentaires ou accessoires à un usage principal (décision)

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

6.5.1 Service régional de formation des pompiers - Contrat de services des moniteurs pour l'année 2020 (décision)

**6.6 Transport**

**7. Correspondance**

**8. Diverses demandes d'appui**

- 8.1 Projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Cœur-de-Marie – Municipalité de Ripon (recommandation)
- 8.2 Service de mentorat aux coordonnateurs des camps de jour municipaux – Loisir sport Outaouais (recommandation)
- 8.3 Projet de loi 48 – Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles – Fédération québécoise des municipalités (FQM) (recommandation)

**9. Calendrier des rencontres**

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2020 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier 2020 (information)

**10. Sujets divers**

- 10.1 Société d'habitation du Québec (SHQ) - Programme RénoRégion 2020-2021 – Besoins de la MRC de Papineau (décision)
- 10.2 Dossier Papineau Numérique (information)
- 10.3 Fonds local d'investissement (FLI) – Autorisation de signature de l'avenant (décision)
- 10.4 Dossier relatif au déplacement temporaire de la fibre au sein de la Municipalité de Saint-André-Avellin (information)
- 10.5 Forum sur l'industrie forestière – Fédération québécoise des municipalités (FQM) (information)
- 10.6 Colloque sur le développement industriel et les écoparcs (information)

**11. Période de questions et propos des membres**

**12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2020-01-001**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2020-01-002**

ATTENDU que les membres jugent opportun d'ajouter les sujets « Dossier Papineau Numérique » et « Fonds Local d'investissement (FLI) – Autorisation de



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

signature de l'avenant » au présent ordre du jour, respectivement aux points 10.2 et 10.3;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :  
L'ordre du jour soit adopté tel que modifié;

ET QUE :  
L'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Comité administratif présents tout au long de la séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE  
LE 10 DÉCEMBRE 2019**

**CA-2020-01-003**

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 décembre 2019 et de la séance ajournée tenue le 10 décembre 2019 lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :  
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 décembre 2019 et de la séance ajournée tenue le 10 décembre 2019 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS**

**CA-2020-01-004**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :  
Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 décembre 2019 (selon le formulaire fourni)	501.49 \$
Luc Desjardins	Radio jeunesse, LJP	22.56 \$

ET QUE :  
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

**CA-2020-01-005**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois de décembre 2019, soit les numéros 22422 à 22502 totalisant un montant de 259 266.21 \$, la liste des prélèvements, soit les numéros 1083 à 1118 totalisant un montant de 143 066.64 \$ ainsi que les salaires pour le mois de décembre 2019 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	30 novembre 2019	18 388.95 \$
Salaires au	7 décembre 2019	15 800.60 \$
Salaires au	14 décembre 2019	19 048.74 \$
Salaires au	21 décembre 2019	17 228.99 \$
Salaires au	28 décembre 2019	16 476.66 \$
Salaires au	31 décembre 2019	21 039.69 \$
Salaires des élus–	décembre 2019	20 258.55 \$
<b>Total des salaires</b>		<b>128 242.18 \$</b>
Comptes fournisseurs (chèques)		259 266.21 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		143 066.64 \$
<b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b>		<b>402 332.85 \$</b>

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.3 RENOUVELLEMENT DE DIVERSES ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2020 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

**CA-2020-01-006**

ATTENDU que la MRC est membre de plusieurs organismes, associations et regroupements professionnels et que certaines de ces adhésions viennent à échéance prochainement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler lesdites adhésions suivantes :

Association	Numéro département	Adhésion annuelle (tx non incluses)
Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)	02-13000-494	600 \$
Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)	02-61005-494	455 \$
Association des chefs en sécurité incendie du Québec	02-22000-494	270 \$
Association des techniciens en prévention incendie du Québec	02-22000-494	110 \$
Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)	02-39500-494	1 502 \$
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)	02-13000-494	530 \$



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Culture Outaouais	02-70200-494	250 \$
Tourisme Outaouais	02-62008-690	881 \$
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	02-11000-494	439.68 \$
Québec Municipal	02-13000-494	780 \$
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	02-45400-494	150 \$
Association de Géomatique Municipale du Québec	02-65903-494	120 \$
Les Arts et les Villes	02-70200-494	400 \$
Ordre des ingénieurs du Québec	02-39500 494	488.63 \$
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	02-62600-494	570 \$
Ministère de la Justice (service de certification du MJQ)	02-62600-494	122 \$
Abonnement au magazine Continuité (pour 2 ans)	02-70200-494	68.99 \$

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement des diverses adhésions mentionnées ci-dessus pour l'année 2020;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 5 février 2020.

**5.1.5 CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE-NATION (CCVPN) – DEMANDE DE LOCATION D'UN LOCAL AU SEIN DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA – AUTORISATION**

**CA-2020-01-007**

ATTENDU la demande émise par les représentants de la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPN) en date du 17 octobre 2019 à l'égard de la location d'un local au sein de l'édifice Henri-Bourassa;

ATTENDU que la MRC doit convenir d'un bail locatif avec la CCVPN dans le but de louer temporairement un espace prévu au rez-de-chaussée dudit édifice conformément aux conditions soumises;





ATTENDU que le contrat de location (bail locatif) inclus le loyer, les frais associés au service d'Internet et la téléphonie IP ainsi que tous les frais connexes, plus les taxes applicables;

ATTENDU la proposition soumise à la CCVPN quant aux coûts de location dudit espace, lesquels ont été validés par les représentants de la CCVPN;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte de convenir d'un bail locatif avec la CCVPN dans le but de louer temporairement un espace prévu audit édifice, conformément aux conditions soumises et aux besoins exprimés par la CCVPN le 17 octobre 2019;

QUE :

Le contrat de location (bail locatif) inclus le loyer, les frais associés au service d'Internet et la téléphonie IP ainsi que tous les frais connexes, plus les taxes applicables;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

#### **5.1.6 APPEL D'OFFRES AP-2019-11-005 – OCTROI DU CONTRAT LIÉ À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIELS – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

##### **CA-2020-01-008**

ATTENDU la résolution numéro CA 2019-11-335, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2019, autorisant le lancement d'un appel d'offres sur invitation relatif à l'acquisition des serveurs et des logiciels requis pour le réseau de téléphonie IP et de messagerie ;

ATTENDU que les coûts de remplacement de ces serveurs et des logiciels sont estimés à plus de 25 000 \$ et moins de 101 100 \$ ;

ATTENDU que deux fournisseurs ont reçu les documents d'appel d'offres, soit SSP Télécom Inc. et Groupe DL Solutions informatiques ;

ATTENDU que la seule soumission reçue a été ouverte le 16 décembre 2019 ;

ATTENDU que Groupe DL Solutions informatiques a déposé une offre au montant de 31 264.50 \$, avant taxes et que la soumission était conforme au document d'appel d'offres ;

ATTENDU que le coordonnateur en géomatique et informatique recommande l'acceptation de la soumission du Groupe DL Solutions informatiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la recommandation du coordonnateur géomatique et informatique et par conséquent, recommande au Conseil des maires d'octroyer le contrat d'acquisition des serveurs et des logiciels requis pour le réseau de téléphonie IP et de messagerie au Groupe DL Solutions informatiques, au montant de 31 264.50 \$, excluant les taxes applicables;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier prochain pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.7 RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE D'INGÉNIEURIE DE LA MRC DE PAPINEAU**

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire, explique les différentes composantes du projet de règlement de tarification du Service d'ingénierie de la MRC aux membres du Comité administratif, notamment en ce qui a trait à la répartition des dépenses (taux horaire du personnel) et aux modalités de paiement. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité administratif prévue le 5 février prochain pour discussions.

Monsieur Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, demande qu'une procédure relative à l'acceptation et la réalisation des travaux du Service d'ingénierie soit rédigée et transmise aux directions générales des municipalités locales. Un suivi sera effectué à cet égard.

**5.1.8 RENOUELEMENT DE LA COUVERTURE DE SERVICE SONICWALL – AUTORISATION**

**CA-2020-01-009**

ATTENDU que la MRC de Papineau possède deux pare-feux de marque SonicWall sur NSA6600;

ATTENDU que les licences ont pris fin le 3 décembre 2019 et qu'il est important de procéder à leur renouvellement afin de conserver la sécurité des serveurs et de l'entièreté du réseau de la MRC de Papineau ;

ATTENDU l'offre de renouvellement proposée par le Groupe DL Solutions informatiques, représentant un montant de 16 049 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement des licences du Sonicwall sur NSA6600 et accepte l'offre de services du Groupe DL Solutions informatiques, au montant de 16 049 \$, excluant les taxes applicables, et ce, pour une période d'un an ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 65903 490;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.





**5.1.9 ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE LIÉE AU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP – MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY**

**CA-2020-01-010**

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

ATTENDU que l'entente intermunicipale a été conclue entre dix-huit (18) municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012;

ATTENDU que l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer;

ATTENDU que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite Municipalité tenue le 4 décembre 2019;

ATTENDU que suivant la procédure prévue à l'entente intermunicipale, la Municipalité de Mulgrave-et-Derry doit consulter les municipalités membres afin qu'elles se prononcent sur son adhésion, incluant la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE,

Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires d'accepter l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier 2020 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2 Ressources humaines**

**5.2.1 CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 janvier prochain à 9h.

**5.2.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'INGÉNIEURE CIVILE – AUTORISATION**

**CA-2020-01-011**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-06-204, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 juin 2019, autorisant l'embauche de madame Hana Manai à titre d'ingénieure civile au sein de la MRC de Papineau;

ATTENDU que ledit contrat de travail précise la durée de la période d'essai en conformité avec le Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines de la MRC, soit six (6) mois après la date d'embauche de l'employée;

ATTENDU que suite au processus d'évaluation du rendement de madame Manai durant sa période de probation, le directeur du Service de l'aménagement recommande la confirmation du lien d'emploi de cette dernière à titre d'ingénieure civile;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale quant à la levée de la période d'essai de madame Manai;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de madame Hana Manai, ingénieure civile, en date du 8 janvier 2020 et en confirmant son statut d'employé régulier à temps plein, conformément au Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines de la MRC.

Adoptée.

**5.2.3 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT – AUTORISATION**

**CA-2020-01-012**

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-06-203, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 juin 2019, autorisant l'embauche de madame Isabelle Slevan-Tremblay à titre de coordonnatrice en environnement au sein de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la convention collective de travail, la période d'essai est de 910 heures travaillées et que la date de début d'emploi est le 3 juillet 2019 ;

ATTENDU que suite au processus d'évaluation du rendement de madame Slevan-Tremblay durant sa période de probation, le directeur du Service de l'aménagement recommande la confirmation du lien d'emploi de cette dernière à titre de coordonnatrice en environnement;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale quant à la levée de la période d'essai de madame Slevan-Tremblay;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de madame Isabelle Slevan-Tremblay, coordonnatrice en environnement, représentant 910 heures travaillées en date du 8 janvier 2020 et en confirmant son statut d'employé régulier à temps plein, conformément à la convention collective de travail.

Adoptée.

#### **5.2.4 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'AGENTE À LA COMPTABILITÉ – AUTORISATION**

##### **CA-2020-01-013**

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-07-237, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif tenue le 3 juillet 2019, autorisant l'embauche de madame Nadia Chartrand à titre d'agente à la comptabilité au sein de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la convention collective de travail, la période d'essai est de 910 heures travaillées et que la date de début d'emploi est le 3 juillet 2019 ;

ATTENDU que suite au processus d'évaluation du rendement de madame Chartrand durant sa période de probation, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint recommande la confirmation du lien d'emploi de cette dernière à titre d'agente à la comptabilité;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale quant à la levée de la période d'essai de madame Chartrand;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de madame Nadia Chartrand, agente à la comptabilité, représentant 910 heures travaillées en date du 8 janvier 2020 et en confirmant son statut d'employé régulier à temps plein, conformément à la convention collective de travail.

Adoptée.

#### **5.2.5 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL – AUTORISATION**

##### **CA-2020-01-014**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2020 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2020 (résolutions numéro 2019-11-196, 2019-11-197 et 2019-11-198);

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-11-331, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2019, laquelle convenait des modalités des fins d'emploi avec l'employé numéro 65-33;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste de technicien en génie civil de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de technicien en génie civil de la MRC;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.6 POSTE DE COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE -  
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

**CA-2020-01-015**

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-10-306, adoptée par le Comité administratif lors de la séance tenue le 2 octobre 2019, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures à l'interne pour combler le poste de coordonnatrice administrative en raison d'un congé de maternité en fonction du profil établi, conformément à la convention collective de la MRC;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu trois (3) candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures;

ATTENDU que les trois (3) candidatures ont réalisé le processus de sélection le 17 décembre 2019, notamment en participant à une entrevue ainsi qu'à un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'affectation temporaire de Marie-Chantale Dallaire, à titre de coordonnatrice administrative, et ce, pour une période débutant le 10 février 2020 et se terminant au retour de madame Catherine Labonté prévu au mois de février 2021;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer une entente avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau ainsi qu'avec le syndicat afin d'assurer la conformité de ladite affectation à la convention collective de la MRC;

ET QUE :



La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **5.2.7 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA MRC – PROPOSITION D'AJUSTEMENTS**

#### **CA-2020-01-016**

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-177, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, approuvant, notamment, le schéma organisationnel de la MRC défini conformément aux résolutions numéro 2014-10-160, 2014-11-171 et 2014-11-173 ainsi que les mesures découlant du Pacte fiscal transitoire 2015 ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-03-090, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 mars 2018, relative à l'octroi du contrat à la firme Julie Desjardins, consultante, ressources humaines, en ce qui a trait à la révision des postes-cadres de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-05-183, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 16 mai 2018, relative à la poursuite du mandat initié dans le cadre de la révision de la structure administrative;

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU les discussions tenues, notamment lors de la rencontre du Comité des relations professionnelles tenue le 7 mai 2019, relatives à la structure administrative de la MRC ainsi qu'aux descriptions de tâches qui y sont associées;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'adoption des ajustements à la structure administrative proposés par la direction générale et expliqués dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier prochain pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### **5.2.8 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE – AUTORISATION**

#### **CA-2020-01-017**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2020 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2020 (résolutions numéro 2019-11-196, 2019-11-197 et 2019-11-198);



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU que monsieur Éric Corbeil, inspecteur en prévention incendie, a annoncé le 19 décembre 2019 au coordonnateur en sécurité publique qu'il quittait ses fonctions le 3 janvier 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste d'inspecteur en prévention incendie de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste d'inspecteur en prévention incendie de la MRC;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **5.3 Ressources matérielles**

#### **5.3.1 ACHAT D'UNE NOUVELLE BATTERIE POUR LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER – AUTORISATION**

##### **CA-2020-01-018**

ATTENDU que la Municipalité de Montpellier fait partie de l'axe principal du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la batterie installée à cet endroit il y a cinq (5) ans est défectueuse et qu'il est important de la changer afin de garder le réseau de fibre optique actif;

ATTENDU la proposition du Groupe DL Solutions informatiques soumise à cet égard, représentant un montant de 1 190.19 \$, excluant les taxes applicables, pour une nouvelle batterie ainsi que le remplacement de la carte réseau;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :





Les membres du Comité administratif autorisent la dépense liée à l'achat d'une nouvelle batterie pour maintenir le réseau de fibre optique à la Municipalité de Montpellier, au montant de 1 190.19 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 65903 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

#### **5.4 Évaluation foncière**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

### **6. GESTION STRATÉGIQUE**

#### **6.1 Organisation de la MRC**

##### **6.1.1 ORIENTATIONS SUR LES COMMISSIONS DE LA MRC**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du cadre de référence lié aux commissions et aux comités de la MRC. Suite aux discussions tenues dans le cadre de la présente séance, des modifications seront apportées audit cadre de référence et ce dernier sera déposé à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 janvier prochain.

##### **6.1.2 DOSSIERS PRIORITAIRES DE L'ANNÉE 2020 – ÉTAT DE SITUATION**

Suite, notamment, aux mandats attribués par le Conseil des maires, les membres du Comité administratif établissent leurs dossiers prioritaires pour l'année 2020. Un suivi régulier sera assuré à l'égard de ces dossiers lors des séances ultérieures.

#### **6.2 Développement du milieu**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

#### **6.3 Développement économique**

##### **6.3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUÉBEC**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 5 février 2020.

##### **6.3.2 RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – OCTROI D'UN MANDAT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA PHASE II**

**CA-2020-01-019**

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

- ATTENDU la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) », par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau, au Comité des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017, au Comité administratif le 1<sup>er</sup> février 2017 ainsi qu'au Conseil des maires le 15 février 2017;
- ATTENDU la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, l'acceptation dudit projet;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2017-02-026, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> février 2017, recommandant au Conseil des maires d'accepter le projet et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2017-03-052, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017, relative à l'octroi d'un contrat de services à monsieur David Pineault à titre de consultant externe pour la présentation des demandes d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » pour le projet « Fibre à la maison (FTTH) », et ce, sur une base horaire pour un maximum de 5 000 \$, le tout conformément à la résolution numéro 2017-02-024;
- ATTENDU qu'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » a été déposée pour le projet nommé à ce moment « Fibre à la maison »;
- ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;
- ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à un consultant externe pour le dépôt de la demande de subvention liée au déploiement de la phase II du réseau collectif de fibre optique de la MRC, puisque les exigences des programmes requièrent une documentation étoffée;
- ATTENDU l'offre de services soumise le 8 janvier 2020 par monsieur David Pineault concernant la préparation de la demande de subvention visant le déploiement de la phase II du réseau collectif de fibre optique de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie un contrat de services à monsieur David Pineault à titre de consultant externe pour la préparation et le dépôt de la demande de subvention liée au déploiement de la phase II du réseau collectif de fibre optique, et ce, sur une base horaire pour un maximum de 15 000 \$;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.3.3 RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU –  
DÉPLOIEMENT DE LA PHASE I - OCTROI D'UN MANDAT DE  
SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT**

**CA-2020-01-020**

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) », par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau, au Comité des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017, au Comité administratif le 1<sup>er</sup> février 2017 ainsi qu'au Conseil des maires le 15 février 2017;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, l'acceptation dudit projet;

ATTENDU la résolution numéro CA-2017-02-026, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> février 2017, recommandant au Conseil des maires d'accepter le projet et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial;

ATTENDU la résolution numéro CA-2017-03-052, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017, relative à l'octroi d'un contrat de services à monsieur David Pineault à titre de consultant externe pour la présentation des demandes d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » pour le projet « Fibre à la maison (FFTH) », et ce, sur une base horaire pour un maximum de 5 000 \$, le tout conformément à la résolution numéro 2017-02-024;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » a été déposée pour le projet nommé à ce moment « Fibre à la maison »;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004;

ATTENDU que le projet « Papineau Numérique » prévoit une ressource mandatée, notamment pour coordonner les travaux entre la MRC, le bureau de projet, les bailleurs de fonds et les partenaires associés;

ATTENDU que les frais associés à cette ressource sont admissibles aux programmes gouvernementaux autorisés, lesquels sont estimés à un montant supérieur à 25 000 \$ et inférieur à 101 100 \$;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de lancer un appel d'offres sur invitation pour octroyer un mandat de surveillance et d'accompagnement dans le cadre du déploiement de la phase I du réseau collectif de fibre optique, lequel s'intitule « Papineau Numérique »;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier prochain pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.3.4 CRÉATION DE CONTENU YOUTUBE ET INSTAGRAM – DEMANDES  
AUPRÈS DE SOUMISSIONNAIRES – AUTORISATION**

**CA-2020-01-021**

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par les membres du Conseil le 19 décembre 2018 comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que la création de contenu numérique (photos, vidéos, stories, blogues) est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique adopté par les membres du Conseil des maires le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236;

ATTENDU que le comité touristique juge nécessaire d'être actif et présent sur les différents médias sociaux afin d'attirer des touristes, dont les milléniaux;

ATTENDU que la création de contenu visuel adapté aux médias sociaux nécessite une expertise spécialisée;

ATTENDU que les coûts estimés pour la création de contenu YouTube et Instagram s'élèvent à 15 000 \$, lesquels sont prévus au budget d'exploitation 2020 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement rural (volet tourisme) à demander des soumissions à des firmes de communications pour la création de comptes YouTube et Instagram ainsi que la conception d'un contenu visuel pour ces derniers;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif pour considération.



Adoptée.

### **6.3.5 ORGANISATION DU FORUM TOURISTIQUE 2020 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

#### **CA-2020-01-022**

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par les membres du Conseil le 19 décembre 2018 comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que l'organisation d'un deuxième forum touristique (20 octobre 2020) est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique adopté par les membres du Conseil des maires le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236;

ATTENDU que cet événement a pour but de réunir tous les acteurs touristiques et politiques au même endroit pour poursuivre la réalisation du plan stratégique identitaire et le plan d'action;

ATTENDU que des dépenses seront nécessaires pour organiser ce forum touristique, notamment en lien avec le repas, la décoration, la publicité et l'envoi d'invitations, lesquelles sont présentées à l'annexe 1 de la présente résolution et sont prévues au budget d'exploitation 2020 de la MRC;

ATTENDU que des partenariats ont été établis et que des demandes de subventions ont été effectuées pour réduire les coûts liés audit forum;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise un budget de douze mille dollars (12 000 \$) pour la tenue d'un forum touristique prévu le 20 octobre 2020, ce qui inclut les dépenses liées à la salle, à la programmation, à la publicité, à l'envoi d'invitations, etc., conformément à l'annexe I de la présente résolution;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62008 690;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

#### **6.4.1 LOCATION D'UNE PORTION D'UNE TERRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPALE (TPI) DE LA MRC DE PAPINEAU À MADAME CHANTAL MAGEAU À DES FINS COMPLÉMENTAIRES OU ACCESSOIRES À UN USAGE PRINCIPAL**

#### **CA-2020-01-023**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- ATTENDU l'adhésion de la MRC de Papineau à la Convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire le 13 février 2013;
- ATTENDU qu'en vertu de la Convention de gestion territoriale des TPI, une MRC peut vendre des terrains à des fins de villégiature, à la condition que la demande d'achat soit analysée en conformité avec les *Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles* du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- ATTENDU la demande d'achat de madame Chantal Mageau adressée à la MRC de Papineau en mars 2017, afin d'acquérir une parcelle du lot 27-B du rang 3 du canton de Villeneuve (Municipalité de Val-des-Bois), telle qu'illustrée à la carte jointe à la présente résolution à titre de partie intégrante;
- ATTENDU que suite à l'analyse de la demande d'achat, le terrain n'est pas admissible à la vente car les *Lignes directrices* privilégient la location, sous forme d'un bail complémentaire à l'usage principal;
- ATTENDU que le loyer annuel de cette parcelle de terrain est déterminé en vertu du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de biens immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, qu'il est de 110 \$ dans ce cas-ci et que cette somme doit être comptabilisée dans le Fonds de mise en valeur des TPI et gérée conformément aux exigences du MERN;
- ATTENDU que la Municipalité de Val-des-Bois n'a pas soulevé d'objection à la location d'une parcelle du lot public 27-B à madame Mageau;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau approuve la location de la parcelle de terrain à madame Chantal Mageau, telle qu'elle est illustrée sur la carte jointe à la présente résolution;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

**6.5.1 SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS - CONTRAT DE SERVICES DES MONITEURS POUR L'ANNÉE 2020**

**CA-2020-01-024**

- ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le juin 2019, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;
- ATTENDU que la MRC assure la responsabilité exclusive relative à la formation des pompiers sur le territoire, notamment en ce qui a trait à l'organisation,



l'administration, le développement, l'évaluation et l'engagement des moniteurs en formation afin d'offrir le programme de monitorat ;

ATTENDU que des moniteurs déjà en poste dans les municipalités de la MRC, constituent une banque importante de ressources afin d'effectuer le Service de monitorat dans le cadre de la formation de pompier ;

ATTENDU que ces moniteurs sont formés et accrédités selon les règles établies par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) afin de dispenser le programme de monitorat sur le territoire de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la direction générale à procéder au renouvellement de contrats de services avec des moniteurs du territoire, conformément aux besoins et aux services requis ainsi qu'aux modalités convenues et soumises dans le cadre de la présente séance, et ce, afin d'offrir le service de monitorat dans le cadre du programme de la formation de pompiers;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## **6.6 Transport**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

## **7. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

## **8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

### **8.1 PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-CŒUR-DE-MARIE – MUNICIPALITÉ DE RIPON**

Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 22 janvier prochain.

### **8.2 SERVICE DE MENTORAT AUX COORDONNATEURS DES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX – LOISIR SPORT OUTAOUAIS**

Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 22 janvier prochain.

### **8.3 PROJET DE LOI 48 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 22 janvier prochain.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2020**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2020.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 22 JANVIER 2020**

Les membres du Comité administratif conviennent que cinq (5) activités auront lieu le 22 janvier 2020 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

- |             |  |
|-------------|--|
| 15h30 à 16h | Présentation d'un mémoire sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec – Monsieur David Pharand;   |
| 16h à 16h30 | Démocratie scolaire – Monsieur Éric Antoine, président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;  |
| 16h30 à 17h | Séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du PIRVP;   |
| 17h30 à 18h | Présentation de la Politique d'égalité homme-femme – Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) et Commission du développement du milieu;       |
| 18h à 19h   | Présentation de la Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de services et les cadres de la MRC par la consultante, madame Julie Desjardins. |

**10. SUJETS DIVERS**

**10.1 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) - PROGRAMME RÉNORÉGION 2020-2021 – BESOINS DE LA MRC DE PAPINEAU**

**CA-2020-01-025**

ATTENDU que la MRC de Papineau assure la gestion et la livraison du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur son territoire, conformément à l'entente de services conclue avec cette dernière (résolution numéro 2015-12-237);

ATTENDU que la MRC doit informer la SHQ du budget souhaité pour la programmation 2020-2021 dans le cadre du programme RénoRégion, tel que stipulé dans l'avis émis le 11 décembre 2019 par la SHQ;

ATTENDU la recommandation émise par l'inspecteur accrédité de la MRC quant aux besoins financiers du territoire en cette matière;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) d'autoriser un budget de 500 000 \$ afin de répondre aux besoins exprimés sur son territoire, et ce, pour la programmation 2020-2021 du programme RénoRégion;

ET QUE :



La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision auprès de la SHQ.

Adoptée.

## 10.2 DOSSIER PAPINEAU NUMÉRIQUE

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif qu'une rencontre avec la firme BC2 a eu lieu le 7 janvier dernier en lien avec le bureau de projet pour « Papineau Numérique ». Lors de ladite rencontre, il a été discuté qu'un règlement de délégation de pouvoirs du Comité administratif sera requis pour assurer la réalisation des travaux selon l'échéancier prévu. Le sujet sera prévu lors d'une séance ultérieure pour considération. Dans le même ordre d'idées, madame Lauzon avise les membres que des rencontres devront avoir lieu sur une base régulière à cet égard.

## 10.3 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

### CA-2020-01-026

- ATTENDU que le 19 août 1998, le gouvernement du Québec et le Centre local de développement (CLD) de Papineau ont signé un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) (ci-après nommé « contrat de prêt »);
- ATTENDU que ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti au CLD par le gouvernement;
- ATTENDU que suite au Discours sur le budget 2004-2005, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de cinq (5) ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;
- ATTENDU que suite au Discours sur le budget 2009-2010, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de deux (2) ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;
- ATTENDU que suite au Discours sur le budget 2011-2012, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de trois (3) ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;
- ATTENDU que suite au Discours sur le budget 2014-2015, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;
- ATTENDU que le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;
- ATTENDU qu'en vertu de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs des aides accordées à un bénéficiaire par le CLD à même les sommes obtenues en vertu dudit contrat de prêt deviennent au 21 avril 2015 ceux de la MRC;
- ATTENDU que lors de la conclusion du contrat de prêt original, le ministre des Régions, la MRC et le CLD ont également conclu une entente de gestion, modifiée occasionnellement, qui comportait notamment des obligations de la MRC et du CLD relativement à la gestion du FLI;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que de nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été établies le 3 mai 2016 ;

ATTENDU que dans le *Discours sur le budget 2016-2017*, le ministre des Finances du Québec a confirmé la prolongation des prêts au FLI jusqu'au 31 décembre 2019 ;

ATTENDU la correspondance soumise par le ministère de l'Économie et de l'Innovation le 17 décembre 2019, confirmant la prolongation des prêts au FLI jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte les clauses et les conditions stipulées à l'avenant soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation en lien avec la gestion du FLI, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer ledit avenant et mandatés pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**10.4 DOSSIER RELATIF AU DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA FIBRE  
AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN**

Monsieur le Préfet aux membres du Comité administratif l'orientation à privilégier dans le cadre du dossier de déplacement temporaire de la fibre optique au sein de la Municipalité de Saint-André-Avellin. Les membres du Comité administratif maintiennent le partage des coûts à 50%. Monsieur le Préfet assurera un suivi auprès de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

**10.5 FORUM SUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE – FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Monsieur le Préfet informe les membres du Comité administratif qu'un forum sur l'industrie forestière aura lieu à Québec le 19 février prochain. Il mentionne également l'importance de la présence de la MRC à cet événement. Messieurs Luc Desjardins, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Ripon, et Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire, seront présents à ce forum.

**10.6 COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LES  
ÉCOPARCS**

Monsieur le Préfet informe les membres du Comité administratif de la tenue d'un colloque sur le développement industriel et les écoparcs lequel est prévu les 12 et 13 mai 2020 à Montréal. Il leur mentionne l'importance que la MRC y soit représentée par son directeur du Service de développement du territoire.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif



**CA-2020-01-027**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 15 janvier 2020 à 9h.

Adoptée.

---

Benoit Lauzon  
Préfet

---

Roxanne Lauzon  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Benoit Lauzon, Préfet